



Section Occitanie Est

VENDREDI 16 juin 2023

**COLLOQUE
SUR LA MEDIATION AGRICOLE :
LE REGLEMENT AMIABLE DU LITIGE AGRICOLE PAR
LA MEDIATION**

**LA MEDIATION VUE PAR LA PRESIDENTE DU CENTRE DE
MEDIATION 30**

**LA MEDIATION VUE PAR LE MEDIATEUR DE LA COOPERATION
AGRICOLE**

Notre section a le plaisir de vous inviter à notre **COLLOQUE**

14 h 00 - 14 h 45 - Présentation par la Présidente du Centre Médiation 30 :
La Médiation dans ses grandes lignes, le point au regard du Code de procédure civile,
Vers une médiation pour vos litiges agricoles,

Par Madame Nadine DISTISHEIM, Avocate Honoraire - Présidente du Centre Médiation 30

14 h 45 - 15 h 30 – Présentation par le Médiateur de la coopération agricole,
La Médiation dans les litiges entre la coopérative agricole et ses associés coopérateurs ou entre
coopératives agricoles,

Par Monsieur Gilles VANACKERE, Médiateur de la coopération agricole,

15 h 30 - 17 h - Présentation d'un cas pratique entre la Coopérative et l'associé coopérateur,

17 h - 17 h 30 - Débat, échanges avec les participants,

17 h 30 - Clôture par la Présidente, Patricia HIRSCH, Avocate Médiatrice, puis dégustation d'une sélection
des vins de la coopérative de FLORES.

Ce colloque est gratuit. Venez nombreux.

**Lieu du Colloque du 16 juin 2023 à 14 heures
DANS LES LOCAUX DE LA COOPERATIVE DE FLORENSAC
5 AVENUE DES VENDARGUES
34510 FLORENSAC**

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Tél. :

E-mail :

Profession :

JE SUIS ADHERENT de l'Association Française de Droit Rural, Section OCCITANIE EST pour l'année 2023

JE NE SUIS PAS ADHERENT de l'Association Française de Droit Rural, Section OCCITANIE EST

Je participe au repas de midi à mes frais au Restaurant Flores'sens 5 avenue des Vendanges 34510 Florensac à partir de 12 heures

Merci de retourner votre bulletin d'inscription à Pierre de San Nicolas, notre Trésorier
secretariat@agrisynergie.org